



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 MARS 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	20

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Jean-Marie LEBRE, Emilie LAFOND, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers Municipaux absents : Marie-France FANTAUZZO, Michel ROUSSIER, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX

Délibération N° 27/23

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INTEGRATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT COORDONNEE AVEC LES TRAVAUX PREVUS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE

Rapporteur : Monsieur BREBION

Informe l'assemblée que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie sur la rue de la Rabassière, au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur du patrimoine, il apparaît nécessaire d'enfouir les réseaux de télécommunication électroniques sur appuis aériens non partagés avec le réseau géré par ENEDIS.

En effet, le Conseil Municipal ayant décidé par délibération n°127/19 du 19 décembre 2019 d'enfouir les réseaux et ouvrages publics de distribution d'énergie, ces opérations viendraient en anticipation des travaux de requalification de la rue.

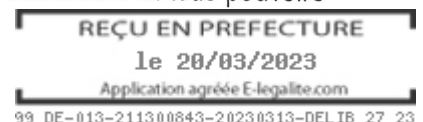
Afin de coordonner au mieux les travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) à enfouir l'intégralité des réseaux aériens de la rue de la Rabassière pour une plus-value d'un montant maximum de 40 000 € HT, soit 48 000€ TTC.

Un projet de convention a été préparé et soumis au conseil municipal/

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle que présentée aux conseillers et tous pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Délibération N° 27/23

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 20/03/23
Et de la publication sur le site internet
le... 20/03/23.....
ou notification le... 20/03/23

03,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230313-DEL IB_27_23